

Certificat de marin qualifié pont

RNCP24945 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	213, 311
Formacode(s)	21352, 31872
Code(s) ROME	N3102, A1415
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER · SIRET : 13002671900018

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

27 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 27 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FORMAT MARITIME PERMANENTE MEDITERRA	31404673100027	Former et organiser l'évaluation
ASS GERANCE ECOLE MARITIME AQUACOLE REUN	39951939600010	Former et organiser l'évaluation
ASS GERAN ECOLE FORMA PROFE MARIT AQUACO	31398786900010	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION POUR LA COOPERATION ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE MEDITERRANEENNE	30238239500010	Former et organiser l'évaluation
ASS PR FORMATION & DEV MARIT & AQU MAY	47915025200019	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DES METIERS DE LA MER DE POLYNESIE FRANCAISE CMM PF	—	Former et organiser l'évaluation
CFA LA SEYNE SUR MER	13002087800117	Former et organiser l'évaluation
CFPPA	19170091300020	Former et organiser l'évaluation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	18290902800017	Former et organiser l'évaluation
DIRECTION NATIONALE DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	16002302400021	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 27 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp24945-certificat-de-marin-qualifie-pont/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le certificat de marin qualifié pont est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de marin qualifié pont en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

Le certificat de marin qualifié pont est délivré aux marins titulaires du certificat de matelot de quart passerelle, du certificat de formation de base à la sécurité, du certificat de sensibilisation à la sûreté et ayant effectué un service en mer au pont d'une durée égale à douze mois au moins.

C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer au pont les fonctions de conduite et d'entretien du navire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du certificat de marin qualifié pont participe au niveau appui aux activités suivantes :

- Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité
- Participer à l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage
- Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord
- Contribuer à la sécurité de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont
- Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
- Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin
- Faire fonctionner les embarcations ou radeaux de sauvetage et les canots de secours
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du certificat de marin qualifié pont peut naviguer sur des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le certificat de marin qualifié pont permet à son titulaire d'être employé dans des fonctions d'appui, dans une équipe de quart et d'effectuer des tâches spécialisées en matière de navigation, de manutention et d'arrimage de la cargaison, de contrôle de l'exploitation du navire et d'assistance aux personnes à bord, d'entretien et de réparation sur des navires armés au commerce ou à la plaisance à bord de tout navire.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le marin qualifié pont est un marin. La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-2 et suivants du code des transports.

Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :
 - la convention internationale relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW),
 - la convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille,
- au niveau européen :
 - par la directive européenne 2008-106 modifiée du 19 novembre 2008,
- au niveau national :
 - par le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée dans la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 relatif à la santé et à l'aptitude médicale à la navigation est également requise.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée) A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible) A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 959
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	82 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs A3X41 — Marins A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme ou certificat d'aptitude. Sa composition est fixée dans l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Important :

Les modules de formation sont accessibles par expérience (VAE). Les modalités pratiques seront définies au deuxième semestre 2016.

Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressés par le titre de formation professionnelle. Sa composition est fixée dans l'arrêté du 24 novembre 2008 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39816

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24945/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	6 750 €
Coût moyen par dossier	750 €
Durée moyenne	35 h
Période	10/2021 – 11/2021
France compétences	87 %
France Travail	12 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.